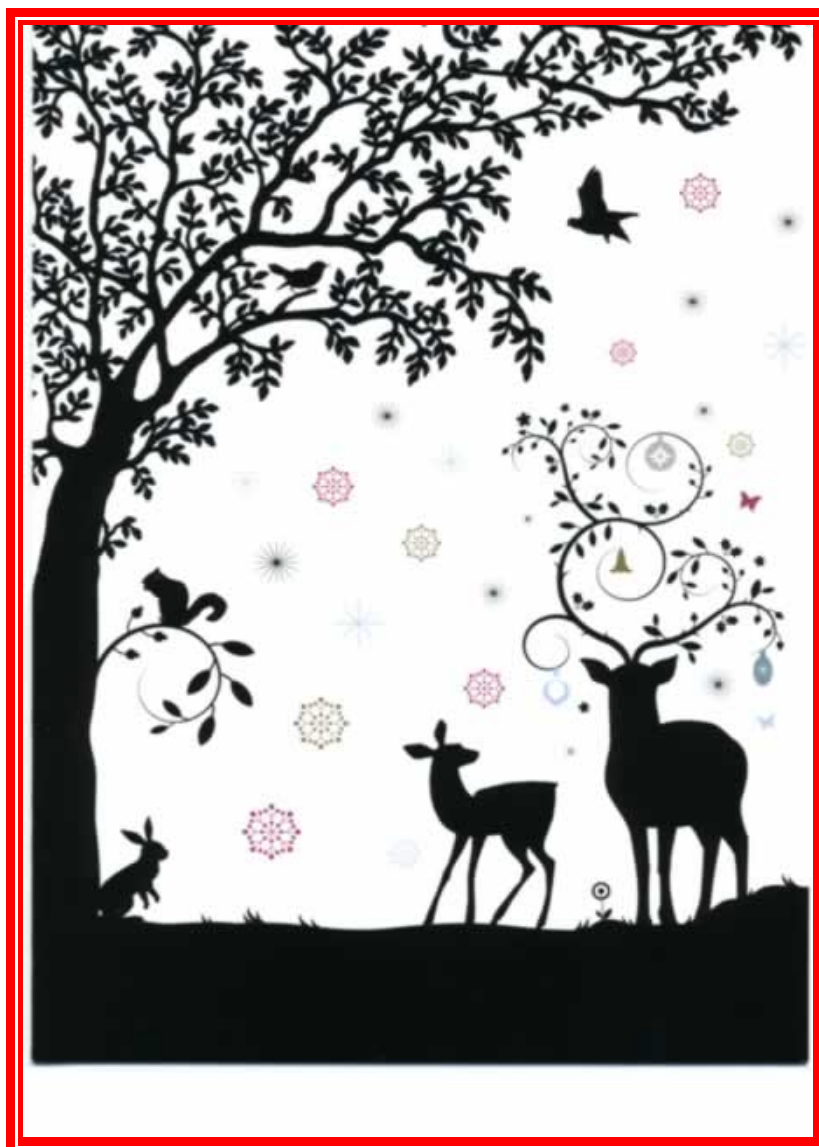


L'Echo des Chignotins

BULLETIN COMMUNAL



Décembre 2008 N° 31

L'Echo des Chignotins

Décembre 2008

N° 31

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 3
Comptes rendus Conseils Municipaux	Page 4
Centre de 1 ^{re} intervention	Page 5
ESMR Natation	Page 6
Horaires Agence Postale	Page 6
RDV de Chasse	Page 7
Mairie – Divers - Etat Civil	Page 8
La station d'épuration	Page 9
Tennis club	Page 10
Recette de Cuisine	Page 10
Les Ecoles	Page 11
L'A.S.A	Page 12
Comité St Vincent	Page 13
Accidents domestiques	Page 14
Les patronymes	Page 15
Le cimetière militaire de Chigny 1917-1923	Page 16
Marinette la Vigneronne	Page 18
Anciens comptes rendus communaux	Page 19
Liste des associations	Page 20

Le mot du Maire



Après avoir effectué des vendanges sous un soleil éclatant, nous voici plongés dans la morosité à cause du temps et de la conjoncture. Mais pensons plutôt aux fêtes de fin d'année et à la décoration du village.

Notre traditionnelle distribution de sapins et l'installation des décors lumineux aura lieu le samedi 06 décembre à partir de 8h 30, les volontaires seront les bienvenus. Comme à l'accoutumé la municipalité s'occupe de la rue de Rilly et de Ludes ainsi que de la place Pommery. Nous laissons aux habitants le soin de la décoration pour le reste du village.

Malgré le travail effectué par notre commission d'embellissement et de M. Marcel Bourin, le jury départemental n'a pas décerné de fleur pour notre commune mais le prix d'Excellence Départemental. Néanmoins, grâce à de nouveaux aménagements et quelques bons conseils nous aurons peut être plus de chance l'an prochain, il faut donc poursuivre nos efforts en ce sens

Avec de nouvelles constructions, l'aménagement de logements ainsi que la construction de maisons d'Anciens, la population de notre village va sensiblement augmenter.

De nouveaux foyers se sont installés, je leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue, avant de faire plus ample connaissance à l'occasion des vœux lors de la nouvelle année. Ainsi, une réflexion s'impose pour la création d'un commerce de proximité ou d'une nouvelle boulangerie ; mais pour l'instant c'est surtout le local qui fait défaut.

Un point sur les travaux :

Après de nombreuses démarches, nos sources sont reconnues d'utilité publique. Les aménagements de mises aux normes vont pouvoir commencer.

Les dotations globales d'équipement pour les rues des Bois, Chauffours et Pissottes sont accordées, la programmation des travaux est effectuée et l'enfouissement des réseaux est en cours.

De nombreuses interventions ont et auront lieu sur le réseau de distribution d'eau potable (fuites, nouveaux branchements, suppression des tuyaux de plomb). Nous sommes désolés pour les perturbations occasionnées par les coupures d'eau ; mais dans certains cas nous sommes dans l'impossibilité de prévenir tous les utilisateurs. Nous essayons de faire le maximum et le plus rapidement possible, et d'avance nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 15 Juillet 2008

Délibérations :

- Présentation des contrats France Télécom relatifs à l'enfouissement des réseaux des rues : Pissottes, Bois, Chauffours. Accepté.
- Achat d'échelles pour l'accès aux réservoirs du haut et du bas : accepté.
- Achat de jeux pour l'école et de tapis de protection. Prévoir 2000 euros au budget : accepté.
- Mise en place d'une garderie à la demande des parents de maternelle de 8 h à 8 h 30 le matin et de 17 à 18 h 30 le soir. 11 familles seraient intéressées. Le conseil juge l'horaire de 18 h 30 trop contraignant. La proposition est acceptée jusqu'à 18 h. Un cahier de présence sera tenu pour suivre la fréquentation de la garderie. Le conseil se réserve le droit de ne pas renouveler l'expérience à la rentrée 2009.
- Demande de Mr L. Cossy pour l'élargissement de sa porte en limite de propriété. Indemnisation, frais d'acte et géomètre, estimation des domaines à prévoir : accepté.
- Devis pour la réfection de gouttière de bâtiments communaux : 2055,02 euros : accepté. Volets des Ecoles à transformer : 3181,84 euros : accepté.

Compte-rendu :

- Voirie : nettoyage des rues effectué – nettoyage place Pommery par les Pompiers.
Mise en place d'un avaloir – Réponse favorable de DGE pour rues des rues Chauffours, Bois, Pissottes : 20 % pour la voirie, 25 % pour l'assainissement
Branchement de gaz chez Mr Poret .
- Station : cabinet IRM mandaté par la police de l'eau pour y effectuer des prélèvements.

Questions diverses :

- Ancien presbytère : état des lieux fait. Travaux à réaliser moins importants que prévus.
- Passage du jury départemental du fleurissement le 1^{er} Juillet.

Conseil du 12 Septembre 2008

Délibérations :

- Appel à maître d'œuvre pour la réfection des logements communaux : accepté
- Proposition de la société DRTP pour l'enfouissement du réseau téléphonique : Pissottes et Bois pour 10 505,48 euros, Chauffours pour 16 721,79 euros. Devis acceptés.
- Devis Maison Bourin pour consolidation du mur d'un logement communal d'un montant de 1604,25 euros : accepté.
- Devis Bâtiments Traditionnel pour la pose de volets électriques à l'école : 3253,12 euros : accepté.
- Service Municipal d'Accueil : détermination du fonctionnement du service.

Voirie : - récupération des eaux : rencontre avec Mr Godet.

- Formalités administratives terminées pour les travaux Bois, Chauffours et Pissottes.
- Assainissement : étude lancée pour le raccordement des riverains rue des Carrières et Pissottes selon le zonage d'assainissement.
- Protection des sources : dossier en cours d'achèvement. Faire le point sur les coûts des grillages du périmètre et travaux de maçonnerie nécessaires.

Questions diverses :

Demande de Mr Naudet pour la pose de buses fossé des Pissottes.
Demande de mise à disposition d'une salle pour rassemblement de jeunes du village : à étudier.



CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CHIGNY LES ROSES

L'année qui vient de s'écouler fut plutôt calme en ce qui concerne les sinistres et interventions, pour ravir tout le monde. Pas d'inondations et « gros » feux bien heureusement. La prévention et les aménagements réalisés dans le village nous ont permis de rester en veille.

Cependant nous devons effectuer périodiquement des tests de poteaux et bouches à incendie ce qui entraîne une baisse de pression dans vos conduits d'eau courante, nous nous excusons pour cette gêne.

Un ennemi sournois nous guette tous, le *CO* (monoxyde de carbone), il peut s'accumuler dans nos habitations et nous frapper sans prévenir, inodore, incolore. Il naît de la mauvaise combustion et provient des appareils de chauffage d'appoint, des chaudières mal réglées, des appareils de cuisson.

Il est simple de s'en protéger en s'équipant de détecteurs que vous saurez trouver facilement dans de nombreux points de vente. Ne le confondez pas avec le détecteur de fumée qui se révèle aussi très utile. Ces derniers se présentent sous forme de petits boîtiers à fixer au plafond qui s'intègrent vite dans votre environnement.

N'omettez pas de faire entretenir vos conduits d'évacuation de cheminée au moins une fois par an par des professionnels. Ce ramonage est le seul garant de votre sécurité de celle de vos biens.

Ayez le réflexe d'appeler le 18 ou le 112 : un appel conjoint des secours est aussitôt déclenché.

Vous allez recevoir la visite de membres de notre équipe pour vous présenter le calendrier 2009. Je suis confiant sur le bon accueil que vous leur réserverez.

Vous souhaitant un bon hiver, je reste à votre écoute au **03 26 40 67 80**.

Le Chef de Centre Arnaud
Gounel



Dates à retenir :

Distribution des sapins : **samedi 6 décembre 2008**
Le goûter des « Anciens » : **mercredi 17 décembre 2008**
Noël des enfants de Chigny : **mercredi 17 décembre 2008**
Vœux du Maire : **dimanche 11 janvier 2009**
Repas des « Anciens » : **mardi 17 mars 2009**
Bal des écoles : **samedi 28 mars 2009**
Brocante : **dimanche 3 mai 2009**

ESMR NATATION



Reprise des séances le samedi 27 Septembre 2008 de 19 h à 20 h
au Nautilud (Piscine Olympique).
Apprentissage des enfants (à partir de 6 ans).

AQUAGYM

Adhésion 2008/2009 (entrées piscine comprises).
Adultes : 50 euros – Enfants (moins de 6 ans) : 20euros.

Inscriptions à l'entrée de la piscine.

Renseignements au : - 03 26 03 93 04 (Cimolini J.C.) ou 03 10 31 18 02 (Marsault J.)
Ou 03 26 49 40 57 (Bovière J.P.) ou 03 26 03 47 43 (Gréfil D. Chigny les Roses).

Agence Postale Communale de Chigny les Roses



Horaires d'ouverture de l'agence postale :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h45 – 10h15 15h00 – 16h00

Mercredi : 8h45 – 11h30

Samedi : 8 h 45 – 11h00

Nous vous informons que la boîte aux lettres jaune de La Poste est relevée l'après-midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi (mercredi et samedi à midi) et qu'il vous est également possible de déposer votre courrier à Eddy au guichet jusque 15h30 pour un départ le même jour.

Votre Postier : Eddy Noblecourt.

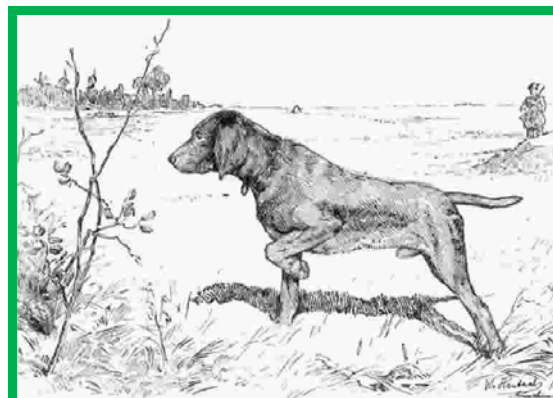
SOCIÉTÉ DE CHASSE de CHIGNY LES ROSES

CALENDRIER SAISON 2008/2009
DATES DES JOURS DE BATTUE

Samedi	30 Août	2008	RDV	8 h 30
Dimanche	14 Septembre	2008		8 h 00
Samedi	11 Octobre	2008		8h 00
Samedi	18 Octobre	2008		7 h 30
Samedi	25 Octobre	2008		7 h 30
Samedi	01 Novembre	2008		7 h 30
Mardi	11 Novembre	2008		7 h 30
Dimanche	23 Novembre	2008		7 h 30
Samedi	29 Novembre	2008		7 h 30
Samedi	06 Décembre	2008		7 h 30
Vendredi	26 Décembre	2008		7 h 30
Samedi	03 Janvier	2009		7 h 30
Samedi	10 Janvier	2009		7 h 30
Vendredi	23 Janvier	2009		7 h 30
Samedi	31 Janvier	2009		7 h 30

FÉVRIER 2009 ???

Pour tout renseignement : **06 33 08 38 66**





Quelques rappels

LISTES ELECTORALES

Les listes électorales étant révisées en fin et début d'année, les citoyens ont jusqu'au 31 décembre pour que leur demande d'inscription ou de modification soit prise en compte.

Les personnes ayant déménagé au cours de l'année sont particulièrement concernées par cette démarche. Les jeunes fêtant leurs 18 ans en cours d'année sont quant à eux inscrits d'office. Il leur est toutefois conseillé de vérifier que leur inscription a bien été effectuée en mairie.

Si un jeune souhaite être inscrit dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE pour l'inscription d'office (à noter, le domicile des parents est réputé être celui du jeune concerné pour cette inscription), il doit accomplir les formalités d'inscription volontaire.

Attention, toute personne inscrite d'office ne reçoit pas systématiquement de notification de son inscription.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les inscriptions sur les listes électorales seront assurées en Mairie jusqu'au mercredi **31 décembre 2008 – 11 heures 30.**

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi du 28 octobre 1997 a réformé le service national, en suspendant l'appel sous les drapeaux, et en professionnalisant l'armée. Les jeunes gens (filles et garçons) de nationalité française qui ont atteint ou atteindront l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser dans le mois qui suit la date d'anniversaire, à la Mairie de leur domicile, munis :

- du livret de famille de leurs parents,
- d'une carte nationale d'identité à l'adresse du domicile ou de la carte sécurité sociale sur laquelle ils figurent à la l'adresse actuelle,
- *pour les naturalisés*, une copie du document justifiant de leur nationalité française.

Passer cette période, il est impératif de **régulariser**

En cas d'absence de recensement dans les délais : L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple, le baccalauréat).

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (au consulat ou service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

L'attestation de recensement lui est alors remise.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

le 13 juin 2008

* Louise, Manon, Océane DEBIARD – PERNET
Fille de Stéphane DEBIARD et Marie PERNET

Le 16 juin 2008

* Alexis, Faust, Adrien NAUDET
Fils de Bertand NAUDET et Séverine ROULLOT

Le 27 octobre 2008

* Epolyne BAUSMAYER
Fille de Clément BAUSMAYER ET Mélissa REMY

MARIAGE :

Le 2 août 2008

* Damien POIRET et Sabrina CAMBRAY

DECES :

Le 8 juillet 2008

* Dominique, Isabelle COUSIN

Le 27 octobre 2008

* Marie RAFFLIN



La Station d'épuration

La Police de l'eau est amenée à procéder à des contrôles inopinés sur les systèmes de traitement des eaux usées.

Le 17 et 18 juin dernier, un contrôle de notre station a été réalisé par une société mandatée par la DDAF, la société IRH Ingénieur Conseil en présence des représentants de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

En entrée et en sortie de la station, le prélèvement a été réalisé au moyen de 2 préleveurs automatiques 24 flacons asservis au temps, situés dans le canal d'arrivée amont et aval de la station. Les échantillons moyen 24 heures ont été reconstitués à l'aide des débits horaires mesurés en sortie et entrée de station. Les flux polluants ont été calculés en faisant le produit des volumes écoulés par la concentration des effluents.

Les résultats analytiques étant complexes (tableaux de chiffres), il n'y a pas le détail dans cet article mais la conclusion est que le fonctionnement de la station est correct.

Les eaux traitées sont globalement de bonne qualité. Elles respectent les limites de l'arrêté du 22 juin 2007.

Concernant le fonctionnement global de la station et grâce à la responsabilité et à la citoyenneté de chacun, les résultats sont bon au regard des rendements et des concentrations.

Continuons à agir en pensant au respect de l'environnement et n'oublions pas que pour le bon équilibre des roseaux, aucun effluent vitivinicole n'est admis dans le réseau d'assainissement.

Ne pas jeter dans l'égout ni les toilettes

👉 Les médicaments périmés. Les pharmaciens reprennent gratuitement les anciens médicaments.

👉 Les huiles de vidange ou les fonds de peinture réservés aux déchetteries. 1 litre d'huile recouvre jusqu'à 1000 m² d'étendue d'eau !

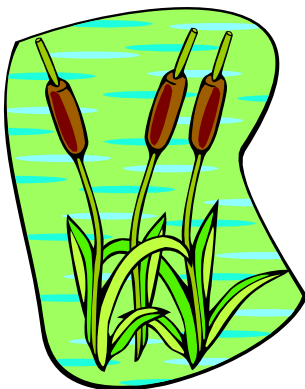
N'oublions pas que les toxines ainsi déversées dans la nature nous reviennent forcément, et en grande quantité, via notre alimentation.

La Police de l'eau peut-être amené à réaliser des contrôles inopinés dans la limite d'un par an.

Que se passerait-il si le résultat n'était pas correct ?

La Commune se verrait dans l'obligation de supporter tous les frais de remise aux normes du fonctionnement de la station et éventuellement des travaux à effectuer sur le réseau.

P. Derue



Résultat contrôle Police de l'eau :

Il ressort que le fonctionnement de la station est correct.

Rappel : aucun effluent vitivinicole n'est admis dans le réseau d'assainissement



Le Site Internet de Chigny

Un peu plus de 7000 pages consultées depuis le début de cette année.

71% des pages vues (5000) le sont par des internautes Français.

En deuxième position, la Belgique avec 7 % de pages, la troisième position avec United States pour 4% de pages.

Retrouvez les nouveautés sur notre site depuis le dernier Chignotin :

- ☞ La brocante du 4 mai.
- ☞ La kermesse des écoles du 21 juin.
- ☞ Le 14 juillet.
- ☞ Les vendanges de septembre.

et les mises à jour des gîtes d'hébergements de notre village.

N'oubliez pas l'adresse :

<http://www.chignylesroses.info>

Tennis Club de Chigny les Roses

Avec 27 membres, le tennis club n'avait pas atteint un tel effectif depuis de nombreuses années. Malgré tout l'occupation du cours est loin d'être saturée.

Les personnes intéressées, même de l'extérieur du village peuvent toujours s'inscrire.

Suite aux renseignements pris auprès de Madame Michel et de l'inspection d'académie, le stage d'initiation pour les enfants des écoles a dû être abandonné, les contraintes d'organisation étant trop importantes.

Nous essaierons plutôt de mettre en place un stage de vacances à Pâques ou au mois de Juillet.

Un tournoi interne pourrait avoir lieu courant Mai, la décision sera prise en début d'année.



La Recette de l'Echo des Chignotins

Le Lapin aux poireaux. (Préparation pour 4 personnes).

Découper le lapin. 2 cuisses, 2 pattes, et le dos en plusieurs morceaux.

. Prélever le blanc de poireaux et le découper en tronçons d'un centimètre.

. Dans une cocotte, faire fondre l'huile et le beurre et faire revenir les morceaux de lapin jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés.

. Saupoudrez de la farine sur le tout.

Verser alors le vin blanc, le cube de bouillon et les blancs de poireaux. Porter le tout à ébullition, baisser le feu et continuer la cuisson à feu doux pendant une heure. Rajouter du liquide au besoin (vin blanc ou eau).

. Préparer la sauce : mêler crème, moutarde, persil et safran. Verser sur le lapin (après une heure de cuisson) et laisser mijoter encore 5 minutes ou jusqu'à une 1/2 heure, à feu très doux.

. Servir avec des pommes de terre et un légume vert : brocoli, haricots verts ou choux de Bruxelles.

A la méthode de nos amis belges : remplacer le vin blanc par de la bière.

Ingrédients : 1 lapin de 1,5 kg – 2 gros ou 4 petits poireaux – 20 g de beurre – 2 c. d'huile

- 1 c. de farine – 30 ml de vin blanc – 1 cube de bouillon de volaille – 20 ml de crème – 1 c. de moutarde – 1 c. de persil – 1 pincée de safran – sel et poivre.



ÉCOLES DE CHIGNY LES ROSES ET VILLERS ALLERAND

Depuis le 2 septembre 2008, les enfants ont repris le chemin de l'école avec de nouveaux programmes, Absence d'école le samedi matin et la possibilité de soutien sous forme de Modules d'Aide Personnalisée (M.A.P.).

Il y a toujours cinq classes pour les deux écoles du regroupement réparties, cette année, comme suit

-école Roger Garitan de Villers Allerand:

- classe maternelle de Mme Leclère avec 18 élèves de 2 à 5 ans.
- classe de CM1/CM2 de Mme Boutreau actuellement en congé de maternité et remplacée par M Fossier avec 24 élèves.

-école de Chigny les Roses :

- classe maternelle de Mme Michel avec 20 élèves de 2 à 5 ans
- classe de CP de Mme Bouny avec 17 élèves.
- classe de CE1/CE2 de Mme Roccasalva avec 21 élèves

Les activités prévues cette année :

- classes maternelle : participation aux journées « classes en fac »
- enseignement de l'anglais du CP au CM2
- CP : initiation aux percussions africaines
- CE1/CE2: activité piscine
- CE1/CE2: initiation au tennis de table dans le cadre de l'action « un entraîneur / une école »
- classes de Chigny les Roses:
 - participation aux rencontres des « écoles qui folkent »
 - Activité chorale
- classes de Villers Allerand :
 - activité théâtre.

Toutes ces activités sont possibles grâce au soutien des parents, de la communauté de communes (financement de l'activité piscine, d'un autocar pour chaque classe élémentaire), des communes (prêt des salles des fêtes, subventions) et la coopérative scolaire (financements des intervenants, de déplacements en autocar, de l'achat de matériel...).

Je remercie donc encore toutes les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année et permettent une plus grande variété des enseignements proposés aux enfants.

A MICHEL



A.S.A. Chigny



La tranche de travaux commencée en Mars 2007 se termine actuellement après quelques péripéties. La réception des travaux a eu lieu le 13 Octobre 2008.

De menus travaux supplémentaires Allée F. Chopin restent à faire. Nous sommes conscients des désagréments que cela a pu occasionner : nous vous remercions de votre compréhension, et de votre patience.

Le résultat final apportera certainement une réponse positive aux problèmes hydrauliques dus à ces chemins, aussi bien dans notre village que dans le terroir viticole.

Le bon respect des restrictions de circulation hivernale (limitation de tonnage, respect des barrières de dégel) nous permet d'avoir pendant toute l'année et à moindre frais des chemins en bon état.

L'enherbement des fourrières, des têtes de vigne, des chemins, contribuent également à limiter l'érosion et la dégradation de notre bien communal. Par la même occasion cela apporte une note plus respectueuse de l'environnement et vis-à-vis des touristes et de nos clients en promenade dans la région.

Depuis quelques années une évolution dans ce sens montre la prise de conscience de tous ; il nous reste à pérenniser notre action.

Le bureau de votre ASA et moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

J.P.Lepitre



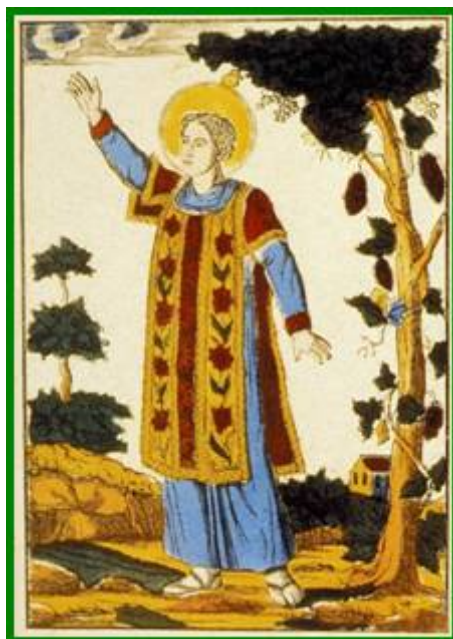
Le Club du Jeudi

Vous êtes seul(s), vous voulez discuter, passer un après-midi agréable, jouer aux cartes, nous vous attendons tous les jeudis de 14 h à 17 h à la salle des fêtes.

Qu'on se le dise ! Venez nombreux !



Comité de Saint Vincent.



Chers amis Chignotins,

La fête de Saint Vincent 2009 aura lieu le Samedi 24 Janvier.

Trois jeunes couples ont uni leur volonté, leur courage pour honorer notre saint Patron :

Mesdames et Messieurs Naudet Didier, Philippart Franck et Tixier Benoit.

Merci à eux, il faut les féliciter car personne ne s'était manifesté pour assumer cette tâche.

Chigny les Roses, village champenois par excellence, manipulant un Champagne mondialement reconnu sans Saint Vincent, pouvions nous l'évoquer ?

Les générations se succèdent, les travaux comme les loisirs changent. Mais les traditions se doivent de perdurer. La richesse champenoise actuelle est le fruit des sacrifices et des fêtes que nos ancêtres ont vécus tout au long des générations.

Sachons respecter les acquis légués par eux-mêmes.

Nous organiserons une assemblée générale le Vendredi 13 Février 2009 à 18 h 30 (salle des Fêtes) pour la Confrérie de Saint Vincent.

Lors de cette réunion un comité 2010 devra être ébauché et des bonnes volontés actives seront bienvenues pour reformer le Comité.

Lors de cette Saint Vincent 2009 notre invité d'honneur sera Mr Daniel Lorson, Directeur au C.I.V.C.

Réservez un bon accueil au Comité lors de sa tournée. Merci à vous tous.

Pierre Gounel.

L'atelier

La section loisirs créatifs reprend son activité à compter du 6 novembre 2008. Venez nous rejoindre le jeudi de 20 h à 22 h à la salle des fêtes afin de partager vos idées et en faire naître de nouvelles.

Prévenir les accidents domestiques



Pour prévenir les risques d'intoxication et d'empoisonnement

- Placer les produits ménagers (eau de javel, lessive, nettoyeurs, déboucheurs, détachants, décapants etc.) en hauteur, hors de portée des enfants ou dans un placard fermé à clé.
- Refermer les flacons immédiatement après usage avec des bouchons réglementaires inaccessibles à l'ouverture par l'enfant.
- Ne pas transvaser un produit ménager dans une autre bouteille à usage alimentaire.
- Ranger les médicaments dans un unique endroit inaccessible aux enfants, au mieux dans une armoire à pharmacie fermée.

Pour prévenir risques de blessures et de traumatismes

- Prendre garde à ne pas laisser les fenêtres ouvertes sans surveillance et les munir de heurtoirs ou butoirs.
- Vérifier qu'un enfant n'est pas susceptible de passer au travers des barreaux d'un balcon et, dans le cas contraire, faire doubler les barreaux ou mettre une protection.
- Protéger l'accès aux escaliers par une barrière pour les enfants en bas âge, bien éclairer les escaliers pour les personnes âgées, et ne les recouvrir le cas échéant que de tapis antidérapants.
- Les tapis de salles de bains (baignoire, sol) doivent être également antidérapants.
- Mettre à l'écart des enfants tous les objets blessants : rasoirs, ciseaux, couteaux, matériel de bricolage, outils de jardinage etc.
- Vérifier la conformité des jouets aux normes de sécurité et leur caractère adapté à l'âge de l'enfant (pas de ballon gonflable pour les jeunes enfants et de grosses peluches, ni de trop petits jouets).
- les barreaux des lits d'enfant ne doivent pas être espacés de plus de 6 cm.

Pour prévenir les risques de brûlures, d'électrocution, d'asphyxie

- Prendre garde à laisser les manches des casseroles sur le feu tournés vers le mur et à éloigner les enfants des portes brûlantes des fours.

- Opter plutôt pour une cuisinière électrique mais en cas de cuisinière à gaz, vérifier que l'enfant ne peut tourner les boutons.

- En cas d'utilisation de gaz (chauffage, cuisinière, chauffage d'appoint mobile) : vérifier le bon fonctionnement, ne pas obstruer les entrées et arrivées d'air, faire procéder à un entretien et à une vérification régulièrement.

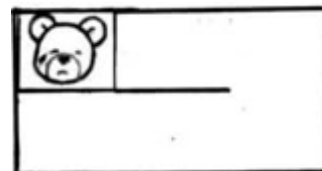
- Ne pas utiliser d'aérosol dans un espace confiné.
- Le fer à repasser ne doit pas être «abandonné» sur la table, il vaut mieux éloigner les enfants pendant le repassage.
- Vérifier la température de l'eau du robinet et notamment lorsqu'on prépare un bain pour l'enfant.
- Vérifier également la température des aliments (et du lait du biberon !) au sortir du micro-ondes.
- Les briquets, les allumettes doivent être hors de portée des enfants.
- Ne pas laisser un enfant s'occuper d'un feu de Cheminée, ni le laisser à proximité d'une cheminée et ne pas oublier les pare-feux.
- Les enfants ne doivent pas s'approcher des barbecues. La plus grande prudence s'impose pour ce mode d'apprêt des aliments y compris pour les adultes (pas d'alcool à brûler ou d'essence pour réactiver les flammes !).
- La conformité de l'installation électrique doit être vérifiée. Les prises doivent être équipées de cache-prise et les fils ne doivent pas traîner.

Pour prévenir les risques de noyade

- Ne pas laisser un enfant en bas âge seul dans son bain: un jeune enfant peut se noyer dans 10 cm d'eau
- Ne pas laisser un enfant se baigner seul dans une piscine.
- L'accès aux piscines doit être protégé : clôture suffisamment haute, éventuellement alarme et couverture de sécurité. Attention à la qualité de ces dernières qui doivent être capables de supporter le poids d'un enfant.

Les accidents domestiques et de la vie courante sont responsables de 18 000 décès par an et de 8 millions de blessures en France. Les jeunes enfants mais aussi les personnes Âgées y sont particulièrement exposés.

Bien identifier les dangers permet d'adopter des mesures simples pour minimiser les risques.



PATRONYMES DES CHIGNOTINS : une approche.

Jusqu'au XIème siècle, nos ancêtres ne portaient que leur prénom de baptême, mais le "boom" démographique du XIIème siècle a créé de telles confusions entre les Jean, Louis et Paul d'un même village que les gens se sont vus attribuer, *par leurs voisins*, un ajout à leur nom afin de les différencier. Ce surnom plus ou moins déformé, s'est transmis depuis.

LES NOMS DE FAMILLES ONT QUATRE ORIGINES

1. les prénoms :

ceux qui sont évidents: André, Benoist, Bernard/Bernardini, , Charles, François, Guy, Henry, Jullien, Paul, Romain, Valentin

et ceux qui le sont moins : Ami :Aimé , Aubry :Albéric, Chossenotte :Michel, Doreau :Théodore, Godet-Godot :Godefroy, Janisson :Jean, Dumangin : Dominique, Gounel :Hugues, Forez :Georges, Lemaire Marius, Naudet : Arnaud ou Renaud, Rafflin : Raphaël, Thiéffin : Tiphaine, Thoumy : Thomas ou Barthélémy. Wattier : Gauthier. Millot :Emile. Niziol : Denis. Pernot-Pire :Pierre.

2. Les lieux de résidence :

Boquaire : proche d'un bosquet, Decelle : proche d'un ermitage, Duchesne : proche des chênes, Duffaux : proche des hêtres, Duménil : habitant une maison isolée, Desautez : habitant près des saules, Labruyère : habitant un lieu couvert de bruyères, Lassalle : habitant un hameau ou près de la salle communale, Mazet : habitant un mas, Pagnon : originaire d'Espagne, Rebeyrolle/Ribaille : habitant près de la rive, Rochette : habitant près du rocher, Savard : habitant d'une terre en friche. Vallois/Vaucher : habitant la vallée. Champagne, Picard, Rivière, Dumont. Derue : originaire de Rue dans la Somme. Debay : originaire de Baye.

3, Les métiers :

Barbier et Barbelet : barbier-coiffeur, Bouchery : boucher ou éleveur de boucs, Cattier : avec les chats (ou métier en rapport origine cathare), Gardet : gardien ou jardinier, Chaperon, Charpentier, Couvreur, Noiselet : marchand de noix, Gerlier : fabricant de gerles/cuves, Carbonneaux : marchand de charbon, Baé : responsable des bains, Bourin : éleveur d'ânes, Pommery : producteur de pommes , Poret : producteur de poireaux ou de poires, Gougelet : menuisier, Cossy : producteur de pois, Vatel : gardien ou militaire, Tixier : tisserand, Péchon : pêcheur ou producteur de pêches, Caron : charron, Mayot : viticulteur. Ganthier : marchand de gants. Coyon : marchand de courges. Fogolin : en rapport avec les oiseaux, Paques : porteur de paquets.

4. Les particularités physiques ou morales :

Leroux,

Lebrun-Debruyne-Morlot-Bruneaux : brun de cheveux ou de peau. Léger, Legros, Coquet,

Menu,

Gallois : bon vivant, Lepître – Lagoguey : qui aime plaisanter, Lepreux : brave, Hibon : bon vivant,

Manier : habile, Briffoteaux : gourmand, Huvet : coiffé d'un bonnet, Griffon : qui sait riposter,

Merlette : qui aime chanter.

Marie Claude Rebeyrolle.

Le cimetière militaire de Chigny les Roses. 1917 - 1923

Situé à 7 kilomètres du Fort de la Pompelle, notre village est aux premières loges de l'épouvantable massacre de la Grande Guerre.

Témoin proche des deux batailles de la Marne (la première en 1914, la seconde en 1918), il n'échappe pas aux conséquences désastreuses d'un tel événement.

Des obus frappent plusieurs habitations, dont l'école. La plupart de nos familles doivent rédiger un dossier de dommages de guerre à la fin des hostilités.

Village de cantonnement et de passage de troupes, une ambulance du front (unité médico-chirurgicale) est établie dans le village. Elle porte le n° 1/89. Son emplacement est cité comme installé au Château Pommery. (Est-ce au Château ou au Chalet ?) De nombreux blessés s'y font soigner et d'autres malheureusement y décèdent.

Une circulaire ministérielle en date du 16 Février 1916 demande à Chigny les Roses la création d'un cimetière militaire de 500 emplacements.

Le conseil municipal réuni en séance le 5 Avril 1917 accepte cette demande vu l'urgence du besoin. La commune ne possédant pas de site disponible rapidement, il est demandé à Monsieur Gadiot la mise à disposition d'une parcelle de terrain au lieu-dit « les Haies du Pré ».

Suffisamment loin des habitations pour des raisons sanitaires, l'endroit va rapidement être utilisé. Voici un courrier émouvant d'Albert Tauzin, 12^{ème} cuirassier à pied, mortellement blessé devant La Pompelle en date du 19 Décembre 1917, décédé à l'ambulance de Chigny les Roses :

Mon petit papa chéri, ma bonne petite maman chérie,

Je ne vous verrai plus, mais je veux que vous sachiez, encore une dernière fois, que vous étiez ce que j'ai de plus cher au monde et que je vous ai aimé jusqu'à la dernière minute.

Albert Tauzin.

25 Décembre 1917.

La liste des soldats morts à l'ambulance 1/89 archivés à la Mairie commence le 4 Juin 1917 et se termine le 3 mars 1918. Y-en-eut-il encore après ? Fut-il complètement occupé ? Je l'ignore à ce jour. Un état récapitulatif en date de 1921 annonce 220 français, 3 alliés, aucun allemand.

La décision de regrouper les combattants dans de grands cimetières nationaux est prise le 31 Juillet 1920.

A Chigny la translation des corps au cimetière national de Sillery est effectuée pendant la première quinzaine d'Août 1923, il reste alors 108 sépultures dont une pour un soldat inconnu.

Cimetière de Sillery.

Créé en 1923. Situé au nord ouest de Châlons en Champagne, sur la RD 8.

Regroupe les corps de 11 228 corps de soldats français de la première Guerre Mondiale dont 5548 en ossuaire, 2 soldats Tchèques, ainsi que 29 corps de soldats français de la seconde Guerre Mondiale. Les corps des militaires français proviennent des cimetières de guerre de Sillery - Saint Léonard - La Glacière - La Pompelle - Mailly - Champagne - Taissy - Beaumont sur Vesle - Chigny les Roses - Ludes - Verzenay - Louvois - Treslon - Prosnes - Puisieulx - Les Petites Loges - Wez - Ecueuil - Cormontreuil - Reine - Nauroy - Chamery - La Neuville - Est de Reims - Sud de Reims - Ouest de Reims - Nord de Reims - Witry les Reims + des corps de militaires 39/45 exhumés dans la Marne et les corps du carré communal de Ludes.

Batailles de Champagne 1915 Bataille du Chesne juillet octobre 1918.

Plan partiel du cimetière mis à jour à la date du 20 Octobre 1916

G. 40	G. 39	G. 38	G. 37	G. 36	G. 35	G. 34	G. 33	G. 32								
40	39	38	37	36	35	34	33	32								
G. 41	G. 42	G. 43	G. 44	G. 45	G. 46	G. 47	G. 48	G. 49								
41	42	43	44	45	46	47	48	49								
G. 80	G. 79	G. 78	G. 77	G. 76	G. 75	G. 74	G. 73	G. 72								
80	79	78	77	76	75	74	73	72								
G. 81	G. 82	G. 83	G. 84	G. 85	G. 86	G. 87	G. 88	G. 89								
81	82	83	84	85	86	87	88	89								
G. 120	G. 119	G. 118	G. 117	G. 116	G. 115	G. 114	G. 113	G. 112								
120	119	118	117	116	115	114	113	112								
G. 121	G. 122	G. 123	G. 124	G. 125	G. 126	G. 127	G. 128	G. 129								
121	122	123	124	125	126	127	128	129								
305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321
142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158

Vignes

Extrait du registre des soldats morts au cimetière militaire du village.

33 ^e Bataillon 103 ^e Bataillon de 587 Eclaireurs de la famille M. J. Dournaud et la Forêt de Serres - Bessières	Dournaud Marcellin Alexandre	2 ^e Cl.	Correspondance photographies, objets de toilette et divers - en forte quantité contenant 63.15 - en carnet de Bessières	Mort pour la France par éclat d'obus le 9 novembre 1917 sur le champ de bataille de Bessières - acte de décès dans le cimetière
69 ^e Régiment d'infanterie - 4 ^e Bataillon 31 ^e Régiment de Dragons 16 ^e Escadron	Sapin Joseph Cury Abel Francis	1 ^{er} 2 ^e cl.	1 carnet de lettres carnet de famille - 1 1 carnet de famille - 1 1 carnet de famille - 1	Mort pour la France par éclat d'obus le 9 novembre 1917 sur le champ de bataille de Bessières - acte de décès dans le cimetière
18 ^e Chasseurs 3 ^e Régiment 3 ^e Régiment de Dragons	Laurin Albert	2 ^e cl.	1 carnet militaire avec carnet de famille - 1 carnet militaire - 63 pièces vingt centimes	Mort pour la France par éclat d'obus le 26 novembre 1917 sur le champ de bataille de Bessières - acte de décès dans le cimetière
17 ^e Chasseurs 2 ^e Régiment d'Infanterie	Simonot Léon	2 ^e cl.	1 carnet de lettres carnet de famille - 1 carnet de famille - 1	Mort pour la France par éclat d'obus le 28 novembre 1917 sur le champ de bataille de Bessières - acte de décès dans le cimetière
8 ^e Régiment de Dragons 3 ^e Régiment de Dragons	Désire Alexandre	2 ^e cl.	1 carnet militaire avec carnet de lettres carnet de famille - 1 carnet de famille - 1	Mort pour la France par éclat d'obus le 3 décembre 1917 sur le champ de bataille de Bessières - acte de décès dans le cimetière

LA VERIDIQUE AVENTURE REMOISE DE MARINETTE LA VIGNERONNE

C'était il y a bien longtemps. Les Galeries rémoises étaient encore là au même endroit il y a quelques mois. Mais à l'intérieur, quelle différence !... Ah ! Pour un beau magasin, c'était déjà un beau et gr-r-grand magasin !... Parquets et escaliers cirés, brillants, cra-quants ! Un établissement so-len-nel !... Tout confit dans sa légitime renommée et son inaltérable di-gni-té... Des vendeuses à la Direction, en passant par les chefs et sous-chefs de rayons : une austère symphonie d'uniformes noirs, de mines compassées, de tenues vestimentaires et de coiffures bannissant toute fantaisie ! Ab-so-lu-ment ! Et quel ordre, quelle méticulosité, quelle hiérarchie ! In-dis-eu-tables !

La Marinette, brave vigneronne de la « Montagne », est descendue à Reims pour faire ses courses aux Galeries rémoises. Elle est rustique, Marinette. Le cabas en osier sous un bras, le parapluie sous l'autre, elle est rigolote avec sa démarche campagnarde... et ses bas « qui font la vis ». Peu de clients à cette heure. On est en début d'après-midi. Et que je te craque les marches en grim pant les escaliers : Crac ! Crac ! Crac ! Pas de quoi vous mettre à l'aise...Surtout quand on a tant de paires d'yeux qui vous lorgnent sans complaisance derrière les comptoirs !

Marinette n'est pas calouche. Ca ne lui échappe pas. Mais elle n'est pas vexée. Elle n'envie pas ces belles dames et ces beaux messieurs prisonniers du rè-gle-ment, du « qu'en-dira-t-on » et de bien d'autres choses ! Elle, la fille des vignes et de la forêt, elle travaille dur dans les galipes, oui, mais quelle liberté !... et tant de beautés autour !... Du Moulin de Verzenay au Château-Pommery, et de Villers-Allerand à Ludes... Au premier parquet, c'est un vrai billard... qui grince.

Marinette ne résiste pas Elle esquisse une soyotte, puis un pas de polka, et... bzzzing !... la voilà partie, la voilà par terre, les quatre fers en l'air !... Le cabas qui valdingue, qui s'ouvre, qui répand ses petites emplettes d'en bas, le parapluie qui glisse sur le parquet comme dans une patinoire !... Et notre Marinette, les cottes relevées, le toquet de travers, qui crie de douleur !... Spectacle insolite aux Galeries !... Co-casse, mais dé-pla-cé !... Le sous-directeur a un début de sourire, vite maîtrisé. Les dames et messieurs --- chefs et sous-chefs de rayons--- se retournent vers leurs tiroirs pour pouffer. Les petites vendeuses éclatent car-ré-ment. Il y a une qui est secouée d'un rire énorme, spontané, irréprensible, scan-da-leux !... Marinette la voit bien, la coquine ! Et, tout en massant son postérieur endolori, à moitié redressé, elle lui lance :



Tu peux rigoler, toi, là-bas ! En attendant, j'ai l'cul cassé !
Au beau milieu du premier étage des gr-r-randes Galeries rémoises ! Un évènement.. On en a longtemps parlé à Reims !...

Calouche : bigleux.

Soyotte :danse champenoise.

Toquet : ou toquat : coiffe féminine champenoise.

Christine Lepitre.

ANCIENS COMPTE - RENDUS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an 1880, le 10 juillet, le conseil municipal de Chigny, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Chabanel, par suite de l'autorisation de M. le Préfet de la Marne. Monsieur le Maire, donne connaissance au conseil de la loi du 6 juillet dernier fixant au 14 du même mois la date annuelle de la fête nationale et de la circulaire de M. le Préfet relative à l'exécution de cette loi. Il soumet ensuite un projet de fête comprenant :

- distribution extraordinaire de secours aux indigents.
- Tir à la carabine — 6 prix offerts par la commune.
- Course en sac — 6 prix offerts par la commune.
- Sérénade par la fanfare communale.
- Distribution de rafraîchissements sur la place.
- Bal public et gratuit.

Les dépenses à faire s'élèveraient en y comprenant l'acquisition de drapeaux pour pavoiser la maison commune à la somme de 300 francs.

Il propose au conseil de voter un crédit de pareille somme à prendre sur les fonds libres en caisse.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu pour répondre aux vœux des habitants de donner à la fête nationale, toute la solennité que comportent les ressources de la commune, adopte les propositions de M. le Maire pour le programme de la fête, ainsi que l'ouverture d'un crédit de 300 francs pour couvrir les frais de cette fête.

L'an 1881, le 7 août, le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Chabanel pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août.

Monsieur le Maire fait connaître que l'indemnité accordée aux officiers par l'état pour le logement des officiers et soldats occupés en 1880 à des travaux topographiques a été versée à la caisse du receveur municipal dans le courant du mois de mai dernier.

Il y a lieu maintenant de régler à M. Decotte, aubergiste, qui a fourni les logements l'indemnité à laquelle il a droit. Elle se monte au chiffre de 85 francs. Aucun crédit n'étant ouvert au budget pour cet objet, Monsieur le Maire propose au conseil d'ouvrir un crédit supplémentaire de ladite somme de 85 francs à prendre sur les fonds libres en caisse.

Le conseil après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité adopte la proposition de M. le Maire et vote le crédit demandé.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'établissement des cours de gymnastique, l'instituteur a dû abandonner la conduite de l'horloge communale et la sonnerie de la cloche. Ses nouvelles occupations ne lui permettent pas de se charger de ce service.

Par suite de ces nouvelles dispositions, les émoluments de l'instituteur ont été diminués de 75 francs par an au budget pour la conduite de l'horloge. Afin de le dédommager de cette perte, il a été convenu qu'il lui serait accordé une somme annuelle de 50 francs en plus de son supplément de traitement ordinaire, pour les cours de gymnastique, ce qui portera pour l'avenir ce supplément à 450 francs.

Monsieur le Maire propose au conseil de régulariser ces arrangements au moyen d'une délibération qui sera soumise à M. le Préfet. Le conseil, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité adopte la proposition qui lui est soumise par M. le Maire.

Liste des Associations

CCAS. Alain Picard. Mairie. 03 26 03 42 35

Conseil Municipal. Mairie. 03 26 03 42 35

Coopérative Scolaire. Valérie Jacquelot. Rue Ste Agathe

Coopérative Viticole. Denis Rafflin. 03 26 61 12 84

Correspondant de l'AVC. Jany Rouspy. 03 26 03 45 10

L'ADMR. Madame Marie Claude Huvet. 03 26 03 40 97

L'Amicale des Chasseurs. Jacky Bourin. 03 26 03 46 85

L'ASA. Jean Pierre Lepitre. 03 26 03 41 31

L'Atelier. Madame Corinne Dumont. 03 26 03 55 76

L'Ecole. Madame Agnès Michel. 03 26 03 42 79

La Chorale paroissiale. Mesdemoiselles Legros. 03 26 03 42 02

La Confrérie de St Vincent. 03 26 03 43 10

La Paroisse. Michel Cossy. 03 26 03 44 28

La Section Locale. Patrice Tixier. 03 26 03 44 62

Le Chignotin. Jean Pierre Rafflin. 03 26 03 46 23

Le Club de Tennis. Claude Doreau. 03 26 03 40 49

Les Anciens Combattants. Jean Claude Naudet. 03 26 04 10 94

Les Sapeurs Pompiers. Arnaud Gounel. 03 26 03 43 10

Site Internet de Chigny. Patrice Derue. <http://www.chignylesroses.info>



Ont participé à la rédaction :

Mmes Christine Lepitre, Michèle Cossy, Annie Coquet, Anne-Marie Fogolin, Agnès Michel, Valérie Jacquelot, Hélène Rafflin.
Mrs Alain Picard, Jean Pierre Lepitre, Claude Doreau, Patrice Derue, Arnaud Gounel, Eddy de Noblecourt, Pierre Gounel.

Responsable de la rédaction : Jean Pierre Rafflin

Imprimatur : Maire et Adjointes du 15 Novembre 2008

.Imprimé à la Mairie de Chigny.